

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2456

17 décembre 2009

SOMMAIRE

4 Life S.A.	117882	Mosaïque Luxembourg S.à r.l.	117842
AEIF LH Sub 08 S.à r.l.	117885	New World Science & Technology Holdings S.A.	117859
AEIF LH Sub 10 S.à r.l.	117885	Pacific Road Holdings S.à r.l.	117884
Aircraft-Service S.à r.l.	117842	PSL Group S.A.	117864
Allergan Luxembourg S.à r.l.	117869	Resitec S.A.	117887
ALPHARMA (Luxembourg) S.à r.l.	117857	Ripli Holding S.A.	117861
Brandenburg Properties 1 S.à r.l.	117842	Rockwell Collins International Holdings S.à r.l.	117887
Brandenburg Properties 5 S.à r.l.	117857	Royal Properties S.A.	117865
Cad Group S.A.	117864	RREEF Pan-European Infrastructure Co-Investment Lux S.à r.l.	117885
Calfin International S.A.	117842	RREEF Pan-European Infrastructure Lux S.à r.l.	117888
Central Plaza S.A.	117860	S.E.F.I.T. Industries S.A.	117865
Crescent Euro Self Storage Investments S.à r.l.	117886	Smile Invest Holding S.A.	117855
EOI Sykes S.à r.l.	117887	Smile Invest S.A.	117855
Financière Vasco de Gama	117869	Société d'Investissement Pessac Sarl ...	117843
FIRST LuxCo 1	117858	Sofiga S.A.H.	117858
FIRST LuxCo 2 S.à r.l.	117883	Solar Generation Holdings S.à r.l.	117882
GoldenTree Asset Management Lux II S.à r.l.	117858	Starplan SICAV	117883
GoldenTree Asset Management Lux S.à r.l.	117859	STAUB Trucks S.A.	117857
Greenwill S.A.	117884	St-Georges S.A.	117860
Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l.	117843	Thermotransport Luxembourg G.m.b.H.	117888
Impax Solargen S.à r.l.	117879	Threadneedle (Lux)	117884
Impax Solar Participations S.à r.l.	117882	United Partners of Investments S.A.	117888
Jaffna Investments S.A.	117843	ValueInvest Asset Management S.A.	117886
Lime Refr In S.A.	117859	Verrinvest Luxembourg S.A.	117888
Luxembourg Investments S.à r.l.	117879	VETI Z	117860
Magimmo S.A.	117887	VP Lux S.à r.l.	117879
Magimmo S.A.	117885	WP LuxCo II S.à r.l.	117843
Maxiver S.à r.l.	117857		
Memba S.à r.l.	117855		

Mosaïque Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 103.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOSAIQUE LUXEMBOURG S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009149461/12.

(090180525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Brandenburg Properties 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brandenburg Properties 1 S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009149462/12.

(090180524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Calfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 100.707.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 octobre 2009 que:

- La société SIGMA FIN INTERNATIONAL SARL, domiciliée à L - 1724 Luxembourg, 31 Boulevard du Prince Henri, a été nommée administrateur en remplacement de Madame Maria Luce Sampietro, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 29/10/09.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009149177/15.

(090180431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Aircraft-Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 98.872.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009149591/15.

(090180544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Jaffna Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.116.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.11.2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009149479/13.

(090181051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Société d'Investissement Pessac Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 101.685.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009149675/12.

(090181682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

WP LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 87.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009149426/13.

(090180435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 149.352.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Henderson Global Group Ltd, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at Fleming Court, Fleming Place, Dublin 2, Ireland represented by Mr Joel Davidson, residing professionally in Luxembourg, acting as Proxy, by virtue of a power of attorney signed on October 27th, 2009.

The above mentioned power of attorney, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Art. 1. Form, Name.

There is established by the single shareholder a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any point in time be composed of several shareholders, but not exceeding thirty (30) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

The Company will exist under the name of "Henderson Global Investors (Brand Management) S.á r.l."

Art. 2. Registered Office.

The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the board of directors (the "Board of Directors").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

Art. 3. Object.

The purpose of the Company is the acquisition, selling, holding, establishment, development and management of intellectual property rights, and related services, which for the avoidance of doubt includes brand development and management activities.

The Company may provide financial support to any company in which it holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however always within the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by the Law, as the case may be.

Art. 5. Issued capital.

The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Authorised capital.

The authorised capital of the Company is set at six hundred million euro (EUR 600,000,000.-) divided into six million (6,000,000) shares each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

The Board of Directors is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine.

The Board of Directors may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and,
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Board of Directors may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the Board of Directors within the limits of the authorised capital, the present article 6 shall be amended accordingly.

Art. 7. Shares.

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders (i) the shares may be transferred freely amongst shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholder(s) only with the authorisation, granted at a general meeting of shareholders, of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 8. Increase and Reduction of issued capital.

The issued capital of the Company may be increased or decreased one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder.

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Directors.

The Company will be managed by a board of directors composed of at least two (2) directors who need not be shareholders (the "Directors").

The Directors will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a limited or unlimited period of time, and they will hold office until their successors are elected. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors.

The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary (the "Secretary"), who need not be a Director.

The Board of Directors will meet at least once per calendar year and at such additional times as necessary and upon call of the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened by the Chairman if any two Directors so require.

The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors present or represented at such meeting. In the absence of the Secretary (if any) or if no Secretary has been appointed by the Board of Directors, the chairman of the meeting may appoint any person as secretary pro tempore.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all Directors entitled to attend, notice of Board of Directors meetings shall be given at least twenty-four (24) hours in advance in writing, by electronic mail, fax or by post. Any such notice shall specify the time and place as well as the agenda of the meeting of Board of Directors and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by electronic mail, fax or by post of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by cable, telegram, telex, telefax, e-mail or any other means of communication, another Director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex, telefax, e-mail, or any other means of communication. Meetings of the Board of Directors may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the Directors participating by such means shall be deemed to be physically present in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least two (2) Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The Chairman shall have a casting vote.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Directors.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any) of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

Copies or extracts of the minutes of the Board of Directors which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two Directors.

Art. 13. Powers of the Board of Directors.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of Powers.

The Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Conflict of Interests.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company.

The Company will be bound towards third parties by the signatures of any one Director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.

Art. 17. Liability of a Director.

No Director commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a director, manager or officer of the Company or its subsidiaries or (2) is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a director, manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Board of Directors, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director, manager, or officer) of the Company or its subsidiaries.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Director, officer, employee or agent of the Company or its subsidiaries, or is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a Director, director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 17, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any Director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 17 shall subrogate the Company to any right such Director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 17 shall be contract rights.

Art. 18. Statutory Auditor.

The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 19. General meeting of shareholders.

If the Company is composed of one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed - of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Directors to the shareholders by registered mail. In such case, the shareholders are under the obligation to, within fifteen (15) days from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the Board of Directors, the auditors or, shareholders representing half (1/2) of the issued capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. Where all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Chairman will preside at all general meetings of the shareholders, except that in his absence the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the shareholders present or represented at such meeting.

General meeting of shareholder, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Powers of the meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Directors by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 21. Annual General Meeting.

The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

Art. 22. Procedure, Vote.

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half (1/2) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

Art. 23. Minutes of meetings of the shareholders.

The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the general meetings of shareholders.

Copies or extracts of the minutes of the general meetings of shareholders which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two Directors.

Art. 24. Financial Year.

The Company's financial year begins on the first day of January every year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 25. Adoption of financial statements.

At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Directors shall compile an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may request a copy or peruse these financial documents from or at the registered office of the Company.

Art. 26. Appropriation of Profits.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by the Law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 27. Dissolution, Liquidation.

The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Art. 28. Applicable Law.

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital EUR	Number of shares	Amount paid in EUR
Henderson Global Group Ltd	12,500.-	125	12,500.-
TOTAL	12,500.-	125	12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2010.

Extraordinary General Meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of Directors at two (2) and further resolved to elect the following as Directors for an unlimited period of time:

- Dudley Mark Hewitt Skinner, Director, born on September 22 , 1956 in Guildford (United Kingdom) and having his domicile at Thorcroft, Dye House Road, Thursley, Surrey, GU86QD (United Kingdom);

- Mr Jeremy Hulme Vickerstaff, Director, born on February 27th , 1967 in Cambridge (United Kingdom) and having his professional residence at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2. The registered office shall be at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Henderson Global Group Ltd, une société de droit irlandais, ayant son siège social à Fleming Court, Fleming Place, Dublin 2, Irlande, représentée par Monsieur Joël Davidson, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 octobre 2009.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant être composée à tout instant de plusieurs associés, sans toutefois dépasser trente (30) associés, notamment suite à un transfert de parts ou à la suite de l'émission de nouvelles parts. Tous les associés doivent être des personnes morales.

La Société adopte la dénomination "Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l."

Art. 2. Siège social.

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

Art. 3. Objet.

Le but de la société est l'acquisition, la vente, la détention, l'établissement, le développement et la gestion de droits de propriété intellectuelle et tout service connexe, qui pour éliminer le doute inclut le développement de la marque et les activités de gestion.

La Société pourra fournir un soutien financier à toute société dans laquelle elle détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social, tout en restant toujours dans les limites fixées par la législation et la réglementation du Luxembourg.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi, selon le cas.

Art. 5. Capital social émis.

Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Capital autorisé.

Le capital autorisé de la Société est fixé à six cent millions d'euros (EUR 600.000.000,-) divisé en six millions (6.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil de Gérance de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil de Gérance de la Société.

Le Conseil de Gérance de la Société peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

Le Conseil de Gérance de la Société peut déléguer à tout gérant de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil de Gérance dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

Art. 7. Parts sociales.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder ou transmettre les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale, représentant les trois quarts (3/4) du capital social émis.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 8. Augmentation et Réduction du capital social.

Le capital social émis peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Conseil de Gérance.

La Société est gérée et administrée par un conseil de Gérance composé de deux (2) membres au moins, associés ou non (les "Gérants").

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée déterminée ou indéterminée, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire (le "Secrétaire") qui n'a pas besoin d'être Gérant.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président au moins une fois par année calendaire ainsi que chaque fois que nécessaire. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des Gérants présents ou représentés un autre président pro tempore. En l'absence du Secrétaire (s'il y en a un) ou si aucun Secrétaire n'a été nommé par le Conseil de Gérance, le président de la réunion pourra désigner toute personne comme secrétaire pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite sera envoyée pour toute réunion du Conseil de Gérance à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la tenue de la réunion, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure et l'ordre du jour de la réunion et précisera la nature des opérations devant être discutées. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier de chaque Gérant. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance déterminera de temps à autre. Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit, câble, télégramme, télex, message télécopié, e-mail, ou tous autres moyens de communication, un autre Gérant comme son mandataire. Les Gérants peuvent également voter par écrit, câble, télégramme, télex, message télécopié, e-mail ou tous autres moyens de communication. Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques, visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les Gérants participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents physiquement au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance déterminera de temps à autre.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux (2) Gérants sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion. Le Président dispose d'une voix prépondérante.

Une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Conflit d'intérêts.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un seul Gérant, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Responsabilité d'un Gérant.

Un Gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou de ses filiales ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou de ses filiales en tant que gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le Conseil de Gérance l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre que, gérant, directeur ou fondé de pouvoir) de la Société ou de ses filiales.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou de ses filiales, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou de ses filiales comme, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 17, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article 17 tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un, gérant, directeur, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels, gérants, directeurs ou autres fondés de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

Art. 18. Commissaire aux comptes.

Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 19. Assemblée Générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation du Conseil de Gérance, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (1/2) du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés, mais en son absence l'assemblée générale des associés désignera à la majorité des associés présents ou représentés à cette assemblée, un autre président pro tempore.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de La loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle.

L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Art. 22. Procédure - Vote.

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 23. Procès-verbaux des assemblées générales.

Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des assemblées générales.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 24. Année sociale.

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 25. Approbation des comptes annuels.

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social communication de ces documents financiers.

Art. 26. Affectation des bénéfices.

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Art. 27. Dissolution, Liquidation.

La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Art. 28. Loi applicable.

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit EUR	Nombre de parts sociales	Montant libéré EUR
Henderson Global Group Ltd	12.500,-	125	12.500,-
TOTAL	12.500,-	125	12.500,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2010.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre des Gérants et de nommer les personnes suivantes en qualité d'Gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Dudley Mark Hewitt Skinner, Gérant, né le 22 septembre 1956 à Guildford (Royaume-Uni) et demeurant au Thorcroft, Dye House Road, Thursley, Surrey, GU86QD (Royaume-Uni);

- Monsieur Jeremy Hulme Vickerstaff, Gérant, né le 27 février 1967 à Cambridge (Royaume-Uni) et résidant professionnellement au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2. Le siège social est fixé à 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Davidson et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2009. LAC/2009/46173. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009149171/619.

(090180473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Memba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 76.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009149443/13.

(090180487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**Smile Invest S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Smile Invest Holding S.A.).**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 72.052.

L'an deux mille neuf, le quatorze août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SMILE INVEST HOLDING S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 72.052, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 24 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 965 du 16 décembre 1999,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 117 du 18 janvier 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Romain KETTEL, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Abandon du statut de société holding, régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.

2. Changement de la dénomination sociale en "SMILE INVEST S.A." et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

3. Modification subséquente de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au dévelop-

pement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

4. Modification de l'article 20 des statuts.

5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- d'abandonner le statut de société holding, régi par la loi du 31 juillet 1929, et de transformer la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte;

- de changer la dénomination de la Société en "SMILE INVEST S.A." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SMILE INVEST S.A.", laquelle est régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 3);

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 20.** Pour tous les points qui ne sont pas réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MEISCH - KETTEL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 août 2009. Relation GRE/2009/3013. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 septembre 2009.

Référence de publication: 2009149073/86.

(090181091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Maxiver S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9690 Watrange, 39, rue Abbé Welter.
R.C.S. Luxembourg B 107.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009149438/12.

(090180501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

ALPHARMA (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 67.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALPHARMA (Luxembourg) S.A.R.L.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009149460/12.

(090180531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Brandenburg Properties 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.702.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brandenburg Properties 5 S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009149464/12.

(090180518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

STAUB Trucks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, Wäistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 132.236.

AUSZUG

Im Rahmen der außerordentlichen Generalversammlung vom 8. Oktober 2009 von Firma STAUB Trucks S.A., mit Sitz in 5440 Remerschen, 34, Wäistrooss, registriert im RC Luxembourg Nr. B 132.236, wurde in einem Tagesordnungspunkt folgendes beschlossen: "die Sitzverlegung der Gesellschaft STAUB Trucks S.A. von Remerschen nach L-5445 Schengen, 1E, route du Vin zum 1.11.2009."

Das Gesellschaftskapital war vollständig vertreten, der Beschluss erfolgte einstimmig.

Luxemburg, den 20.11.2009.

Für die Gesellschaft
LC Partners S.A.
Mandataire
Unterschrift

Référence de publication: 2009149714/18.

(090181494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Sofiga S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.172.

—
Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 103 du 21 mars 1994,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Marthe THYÈS-WALCH, notaire prénommée, en date du 4 août 1998, publié au Mémorial C numéro 777 du 26 octobre 1998.

La Société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 octobre 2009, non encore publié au Mémorial C.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire prénommé, en date du 27 octobre 2009, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 novembre 2009, relation: EAC/2009/13273

qu'il a été procédé à la clôture de la liquidation de la société anonyme holding SOFIGA SAH, établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 46.172 et que la société anonyme holding SOFIGA SAH, prénommée, a définitivement cessé d'exister,

que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans à l'adresse du siège de la société.

POUR EXTRAIT CONFORME délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 novembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009149707/26.

(090181679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

GoldenTree Asset Management Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 112.969.

—
Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue entre les deux sociétés, concernant le siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg:

- GoldenTree Asset Management Lux II Sarl ayant son nouveau siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et

- Citco (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Citco REIF Services (Luxembourg) SA

L'Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009149706/16.

(090181295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

FIRST LuxCo 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 113.510.

—
Par la présente, nous portons à votre connaissance que le siège social de la société FIRST LUXCO 1 S.AR.L., RCS B 113.510, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Bruno ABBATE

Gérant-associé

Référence de publication: 2009149698/12.

(090181654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Lime Refr In S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.423.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2009, LAC/2009/49176.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme "Lime Refr In S.A.", ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, constituée suivant acte du notaire Maître Henri Hellinckx, prédésigné, le 6 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 106 du 4 février 2003 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire Maître Henri Hellinckx, prédésigné, le 25 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2514 du 15 octobre 2008.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 2009.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 16 novembre 2009, à l'ancien siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009149710/22.

(090181671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

GoldenTree Asset Management Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 112.971.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue entre les deux sociétés, concernant le siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- GoldenTree Asset Management Lux Sarl ayant son nouveau siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et

- Citco (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Citco REIF Services (Luxembourg) SA

L'Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009149704/16.

(090181290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

New World Science & Technology Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 80.410.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 26 novembre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- New World Science & Technology Holdings SA, dont le siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, a été dénoncé en date du 1^{er} août 2002.

Le même jugement met les frais à charge du Trésor.

Pour extrait et copie conforme

Daniel CRAVATTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2009149703/16.

(090181764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Central Plaza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 147.027.

Suite à une assemblée générale extraordinaire d'approbation de scission dressée par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 3 juillet 2009, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juillet 2009, Relation: LAC/2009/26738, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1440 du 27 juillet 2009,

la société anonyme ROYAL PROPERTIES S.A., avec siège social à 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 115489, a été scindée en trois nouvelles sociétés savoir:

Central Plaza S.A., numéro R.C.S. B 147027;

St-Georges S.A., numéro R.C.S. B 147028;

Royal Properties S.A., numéro R.C.S. B 147026;

ayant leur siège social à 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Les statuts de ces trois sociétés sont repris intégralement dans ledit acte du 3 juillet 2009, tel que publié.

POUR AVIS CONFORME.

Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Signé: G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48751. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

délivré à la demande de la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009149717/25.

(090181408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

VETI Z, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 2, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 32.077.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2009

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 2, rue C.M. Spoo à L-4323 Esch-sur-Alzette.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur KORNEK Bernard / Madame CAILLOUX Colette.

Référence de publication: 2009149702/11.

(090181738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

St-Georges S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 147.028.

Suite à une assemblée générale extraordinaire d'approbation de scission dressée par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 3 juillet 2009, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juillet 2009, Relation: LAC/2009/26738, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1440 du 27 juillet 2009,

la société anonyme ROYAL PROPERTIES S.A., avec siège social à 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 115489, a été scindée en trois nouvelles sociétés savoir:

Central Plaza S.A., numéro R.C.S. B 147027;

St-Georges S.A., numéro R.C.S. B 147028;

Royal Properties S.A., numéro R.C.S. B 147026;

ayant leur siège social à 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Les statuts de ces trois sociétés sont repris intégralement dans ledit acte du 3 juillet 2009, tel que publié.

POUR AVIS CONFORME.

Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Signé: G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48752. Reçu douze euros (EUR 12,-)
Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.
délivré à la demande de la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009149718/25.

(090181416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Ripli Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 76.724.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuvième jour d'octobre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "RIPLI HOLDING S.A.", avec siège social au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 76.724, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 11 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 9 novembre 2000 numéro 820 et modifié pour la dernière fois par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 2007 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 15 février 2008 numéro 396 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre-Frédéric Stein, employé privé, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L -2420 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification du statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une Société Holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une Société de Participations Financières, modification en conséquence de l'article 2 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, et en garantissant, accordant des prêts ou en assistant autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que ladite société. En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation. Enfin, la société pourra, pour son propre compte, acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

2. Suppression dans les statuts de la Société de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding le cas échéant et modification subséquente de l'article 15 des statuts de la Société;

3. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une Société Holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais d'une Société de Participations Financières.

L'assemblée décide de modifier en conséquence de l'article 2 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, et en garantissant, accordant des prêts ou en assistant autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que ladite société.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation. Enfin, la société pourra, pour son propre compte, acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer dans les statuts de la Société toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding le cas échéant et de modifier en conséquence l'article 15 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle que modifiée trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (€ 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of October.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of RIPLI HOLDING S.A., a holding company limited by shares having its registered office in L-1724 Luxembourg, 11 A, boulevard du Prince Henri, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 76.724 incorporated by deed of Maître Edmond Schroeder, then a notary residing in Mersch, on July 11, 2000 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on November 9, 2000 under number 820 and last amended by deed of Maître Martine Schaeffer, a notary residing in Luxembourg on September 12, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C February 15, 2008, under number 396 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Senningerberg.

Who appointed as secretary Mr Jean-Pierre Dias, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mr Pierre-Frédéric Stein, private employee, residing professionally at 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To change the qualification of the Company from a Holding company under the law of July 31, 1929 into a Société de Participations Financières; to amend subsequently article 2 of the Company articles of incorporation which will be read as follows: "The company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them, as well as any operation directly or not directly linked to its purpose; to borrow with or without guaranties and in any moneys, by way of bond issues convertible or not, and/or subordinated and of bonds, by granting loans or guaranties to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of corporations as the company. The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating

the accomplishment of its purpose in all areas as described above. The company, may, for its own account, acquire, hold, lend and/or build any real estates properties in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad."

2. To suppress in the Company's articles of incorporation any mention of the law of July 31, 1929, if any and to amend subsequently article 15 of the Company articles of incorporation.

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing one hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders decides to change the qualification of the Company from a Holding company under the law of July 31, 1929 into a Société de Participations Financières.

The general meeting of the shareholders decides to amend subsequently article 2 of the Company articles of incorporation which will be read as follows:

" **Art. 2.** The company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them, as well as any operation directly or not directly linked to its purpose; to borrow with or without guaranties and in any moneys, by way of bond issues convertible or not, and/or subordinated and of bonds, by granting loans or guaranties to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of corporations as the company.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above. The company, may, for its own account, acquire, hold, lend and/or build any real estates properties in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad."

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the general meeting of the shareholders decides to suppress in the Company's articles of incorporation any mention of the law of July 31, 1929, if any and to amend subsequently article 15 of the Company articles of incorporation as follows:

" **Art. 15.** All the matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended."

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand two hundred Euro (€ 1,200.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: Sophie Mathot, Jean-Pierre Dias, Pierre-Frédéric Stein, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 novembre 2009 LAC/2009/46398. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 novembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009149052/155.

(090180610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

PSL Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 98.870.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 octobre 2009

Mercredi 7 octobre 2009 à 15.30 heures, les actionnaires de la société anonyme 4 LIFE S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Monsieur LEFEVRE est élu président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme scrutateur Monsieur FRATINI et comme secrétaire Monsieur PENDERS.

Il résulte des constatations du bureau, que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication; que l'intégralité du capital social étant représentée suivant liste de présence, la présente assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour; enfin que les -310- actions présentes ou représentées donnent droit à -310- voix.

L'assemblée aborde l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

Le siège social est transféré avec Immédiat au 74, rue Ermesinde à L-1469 Luxembourg.

M. LEFEVRE / M. FRATINI / M. PENDERS

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2009149725/24.

(090181337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Cad Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 92.788.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 octobre 2009

Mercredi 7 octobre 2009 à 14.30 heures, les actionnaires de la société anonyme CAD GROUP S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Monsieur LEFEVRE est élu président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme scrutateur Monsieur FRATINI et comme secrétaire Monsieur PENDERS.

Il résulte des constatations du bureau, que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication; que l'intégralité du capital social étant représentée suivant liste de présence, la présente assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour; enfin que les -310- actions présentes ou représentées donnent droit à -310 - voix.

L'assemblée aborde l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

Le siège social est transféré avec immédiat au 74, rue Ermesinde à L-1469 Luxembourg.

M. LEFEVRE / M. FRATINI / M. PENDERS

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2009149724/24.

(090181333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Royal Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 147.026.

Suite à une assemblée générale extraordinaire d'approbation de scission dressée par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 3 juillet 2009, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juillet 2009, Relation: LAC/2009/26738, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1440 du 27 juillet 2009,

la société anonyme ROYAL PROPERTIES S.A., avec siège social à 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 115489, a été scindée en trois nouvelles sociétés savoir:

Central Plaza S.A., numéro R.C.S. B 147027;

St-Georges S.A., numéro R.C.S. B 147028;

Royal Properties S.A., numéro R.C.S. B 147026;

ayant leur siège social à 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Les statuts de ces trois sociétés sont repris intégralement dans ledit acte du 3 juillet 2009, tel que publié.

POUR AVIS CONFORME.

Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Signé: G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48750. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

délivré à la demande de la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009149721/25.

(090181352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

S.E.F.I.T. Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 67.378.

L'an deux mille neuf, le quatorze octobre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "S.E.F.I.T. INDUSTRIES S.A.", ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.378, constituée suivant acte reçu le 9 décembre 1998, publié au Mémorial C 97, page 4.645 du 17 février 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il résulte de la dite liste de présence que les 7.000 (sept mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour qui a été préalablement porté à la connaissance des actionnaires.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Refonte complète des statuts de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique:

Afin d'actualiser les statuts et de les adapter aux dernières modifications législatives en matière de droit des sociétés, l'Assemblée décide à l'unanimité de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de S.E.F.I.T. INDUSTRIES S.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations immobilières mobilières, commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut détenir des biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 7.000.000,- (sept millions d'Euros) représenté par 7.000 (sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune.

Chaque action procure une voix à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à quinze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires présents ou représentés dans le respect des conditions de quorum et de vote définies ci-avant.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

X. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43768. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009149144/197.

(090180979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Financière Vasco de Gama, Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 61.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149727/10.

(090181396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Allergan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 149.362.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on seventeenth of November.

Before Us, Maitre Henri BECK, notary public residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

McGhan Medical B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, with address at Edisonbaan 14 - C-2, 3439MN, Nieuwegein, the Netherlands, registered with the Dutch Trade Register under number 20058233 0000, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on November 13, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration.

Art. 1. Form.

There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object.

The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration.

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name.

The Company will have the name of "Allergan Luxembourg S.à r.l."

Art. 5. Registered office.

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed capital.

The share capital is set at twelve thousand, five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand, five hundred (12,500) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of capital.

The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares.

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III.- Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of managers.

The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the manager(s).

In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management.

The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the board of managers.

The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

Art. 14. Liability - Indemnification.

The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of interests.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV.- Shareholder(s).

Art. 16. General meeting of shareholders.

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the meeting of shareholders.

Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote.

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V.- Financial year, Distribution of profits.

Art. 19. Financial year.

The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements.

At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation.

At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law.

Art. 24. Applicable Law.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2010.

Subscription - Payment

All the twelve thousand, five hundred (12,500) shares have been subscribed by McGhan Medical B.V., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand, five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (€ 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at three (3).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- *Category A Managers:*

* Ms Terilea Wielenga, born in Santa Maria, California, the United States of America, on December 19th, 1958, with professional address at 2525 Dupont Drive, Irvine, California, 92623, the United States of America; and

* Mr Johannes Peters, born in Bergen, the Netherlands, on December 1st, 1954, with professional address at Pforzheimerstrasse 160, 76275 Ettlingen, Germany.

- *Category B Manager:*

* Mr Christophe Fender, born in Strasbourg, France on July 10th, 1965, with professional address at 23, rue des Bruyères L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing company, represented as said before, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing company and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

McGhan Medical B.V., une société constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son adresse au Edisonbaan 14 -C-2, 3439MN, Nieuwegein, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre du Commerce des Pays-Bas, sous le numéro 20058233 0000,

Représentée par Mme Peggy Simon, employée, demeurant à Berdorf, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 novembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme.

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet.

La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de "PECS" et des "warrants", et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination.

La Société a comme dénomination "Allergan Luxembourg S.à r.l."

Art. 5. Siège social.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II.- Capital, Parts sociales.**Art. 6. Capital souscrit.**

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du capital social.

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III.- Gérant(s).**Art. 10. Gérants, Conseil de gérance.**

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des gérant(s).

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière.

Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.

Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre

société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV.- Associé(s).

Art. 16. Assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote.

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition.

Art. 19. Année sociale.

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes intérimaires.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII.- Loi applicable.

Art. 24. Loi applicable.

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par McGhan Medical B.V., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (€ 1.100,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à trois (3)
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérants de Catégorie A:*

* Mme Terilea Wielenga, née à Santa Maria, Californie, Etats-Unis d'Amérique, le 19 décembre 1958, ayant son adresse professionnelle au 2525 Dupont Drive, Irvine, California, 92623, Etats-Unis d'Amérique; and

* M. Johannes Peters, né à Bergen, Pays-Bas, le 1^{er} décembre 1954, ayant son adresse professionnelle à Pforzheimerstrasse 160, 76275 Ettlingen, Allemagne.

- *Gérant de Catégorie B:*

* M. Christophe Fender, né à Strasbourg, France, le 10 juillet 1965, ayant son adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante, représentée comme dit ci-avant, l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 novembre 2009. Relation: ECH/2009/1687. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 20 novembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009149084/530.

(090180754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

VP Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 730.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 43, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.936.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance prenant effet le 17 septembre 2009 que:

- M. Birger SCHMIDT a cessé ses fonctions de délégué à la gestion journalière. En remplacement, la personne suivante a été nommée délégué à la gestion journalière avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- M. Flemming ANDERSEN, né le 6 avril 1961 à Odense, Danemark, demeurant professionnellement au 43, avenue Monterey, L-2162 Luxembourg.

Les gérants existants, Johannes LUEF et Birger SCHMIDT, ainsi que le délégué à la gestion journalière, Mogens KRUSE, ont changé leur adresse professionnelle que sera désormais le 14, Weidekampsgade, DK-2300 Copenhagen S.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Jan BÖING

Mandataire

Référence de publication: 2009149801/19.

(090181226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Impax Solargen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 68.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 140.155.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants de catégorie A:

- Joseph Berry et Peter Rossbach, gérants de catégorie A de la Société, ont désormais leur adresse professionnelle au Pegasus House, 37-43, Sackville Street, London W1S 3EH.

Pour Impax Solargen S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009149802/15.

(090181443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.869.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of October,
Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven,

THERE APPEARED:

Camille Paul SEILLÈS, attorney-at-law, professionally residing at 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, acting in his capacity as attorney-in-fact of Melio Luxembourg International S.à r.l., with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 81.078 by virtue of a proxy given under private seal on 21 October 2009, which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1. Luxembourg Investments S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg on basis of a decision of the board of managers of 23 October 2009, being on the way to be published, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 149.869 (hereinafter referred to as the "Company"), was incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 17 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 169 of 26 January 2009.

2. The corporate capital of the Company is fixed at EUR 1,000,000.- (one million euros) divided in 10,000 (ten thousand) shares having a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

3. Melio Luxembourg International S.à r.l., prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4. Melio Luxembourg International S.à r.l., prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholder's meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5. Melio Luxembourg International S.à r.l., prenamed, appoints itself as liquidator of the Company; in its capacity as liquidator of the Company it will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this act.

6. In its capacity as liquidator, Melio Luxembourg International S.à r.l., prenamed, reports that, as of the date hereof the Company's main assets and liabilities are the following:

- cash for a balance of EUR 11,407,892.30 (eleven million four hundred and seven thousand eight hundred and ninety-two euros and thirty cents) standing to the credit of the Company's bank account with Credit Suisse, including any accrued interest; and

- liabilities amounting to a EUR 2,974,966.50 (two million nine hundred and seventy-four thousand nine hundred and sixty-six euros and fifty cents).

7. Melio Luxembourg International S.à r.l., prenamed, declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

8. Melio Luxembourg International S.à r.l., prenamed, subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company with retroactive effect as of 17 December 2008 so that all assets and liabilities of the Company are transferred to Melio Luxembourg International S.à r.l., prenamed, as of 17 December 2008.

9. Melio Luxembourg International S.à r.l., prenamed, resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Company's liquidator and thus declares that there is not need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

10. Melio Luxembourg International S.à r.l., prenamed, resolves that discharge is given to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates.

11. Melio Luxembourg International S.à r.l., prenamed, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

12. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

IN WITNESS WHEREHOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the french version:

L'an deux mille neuf, le vingt-septième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

A COMPARU:

Camille Paul SEILLÈS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Melio Luxembourg International S.à r.l., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, suite à une décision du conseil de gérance du 23 octobre 2009, en voie de publication, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.078, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 octobre 2009, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1. Que Luxembourg Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.869, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par M^e Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, en date du 17 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 169 du 26 janvier 2009.

2. Que le capital social de la Société est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) divisé en 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

3. Que Melio Luxembourg International S.à r.l., préqualifiée, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4. Que Melio Luxembourg International S.à r.l., préqualifiée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que Melio Luxembourg International S.à r.l., préqualifiée, se désigne comme liquidateur de la Société; qu'en sa qualité de liquidateur de la Société elle aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que Melio Luxembourg International S.à r.l., préqualifiée, déclare, en sa capacité de liquidateur, que les principaux actifs et passifs de la Société sont les suivants:

- liquidités en banque pour un montant de EUR 11.407.892,30 (onze millions quatre cent sept mille huit cent quatre-vingt-douze Euros et trente centimes) inscrit au compte de la Société ouvert auprès de Crédit Suisse, y compris toute somme d'intérêts cumulés;

- un passif total de EUR 2.974.966,50 (deux millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante-six Euros et cinquante centimes).

7. Que Melio Luxembourg International S.à r.l., préqualifiée, déclare que tout le passif envers les tiers connu de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

8. Que Melio Luxembourg International S.à r.l., préqualifiée, déclare par conséquent reprendre l'intégralité de l'actif et du passif de la Société, ensemble avec le compte de profits et pertes de la Société avec effet rétroactif au 17 décembre 2008, de sorte que l'actif et le passif de la Société est désormais transféré à Melio Luxembourg International S.à r.l., préqualifiée, à compter du 17 décembre 2008;

9. Que Melio Luxembourg International S.à r.l., déclare renoncer au droit de nommer un réviseur pour la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de liquidations mises en oeuvre par la liquidateur de la Société et déclare donc qu'il n'y a pas besoin de tenir une deuxième assemblée générale et prend la résolution de tenir la troisième et dernière assemblée générale.

10. Que Melio Luxembourg International S.à r.l., préqualifiée, prend la résolution que décharge est donnée aux gérants de la Société quant à l'exercice de leur mandat.

11. Que Melio Luxembourg International S.à r.l., préqualifiée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

12. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Paul Seillès, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 novembre 2009 LAC/2009/46386. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 23 novembre 2009. Paul BETTINGEN.
Référence de publication: 2009149081/128.
(090180637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Impax Solar Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.132.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 140.156.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants de catégorie A:

- Joseph Berry et Peter Rossbach, gérants de catégorie A de la Société ont désormais leur adresse professionnelle au Pegasus House, 37-43, Sackville Street, London W1S 3EH.

Pour Impax Solar Participations S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009149803/15.

(090181437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Solar Generation Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 607.547,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 132.733.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants de catégorie A:

- Joe Berry et Peter Rossbach, gérants de catégorie A de la Société ont désormais leur adresse professionnelle au Pegasus House, 37-43, Sackville Street, London W1S 3EH.

Pour Solar Generation Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009149805/15.

(090181436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

4 Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 103.786.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 octobre 2009

Mercredi 7 octobre 2009 à 15.00 heures, les actionnaires de la société anonyme 4 LIFE S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Monsieur LEFEVRE est élu président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme scrutateur Monsieur FRATINI et comme secrétaire M. PENDERS.

Il résulte des constatations du bureau, que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication; que l'intégralité du capital social étant représentée suivant liste de présence, la présente assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour; enfin que les -1.020- actions présentes ou représentées donnent droit à -1.020- voix.

L'assemblée aborde l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante

Résolution

Le siège social est transféré avec immédiat au 74, rue Ermesinde à L-1469 Luxembourg

M. LEFEVRE / M. FRATINI / M. PENDERS

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2009149726/24.

(090181340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Starplan SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 142.218.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundneun, am sechzehnten November.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz zu Luxemburg,

Ist erschienen:

DZ BANK International S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison, vertreten durch Frau Vera Augsdörfer, Bankangestellte, beruflich ansässig in Strassen, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht ausgestellt am 11. November 2009, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Erschienene, namens wie sie handelt, hat den unterzeichneten Notar ersucht nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

"Starplan SICAV", eine Investmentgesellschaft mit variablem Kapital, mit Sitz in Luxemburg, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 9. Oktober 2008, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Special C, Nummer 2648 vom 30. Oktober 2008.

DZ BANK International S.A. vorgenannt, ist Inhaberin der 310 (dreihundertzehn) Anteile welche bei der Gründung der vorgenannten "Starplan SICAV" ausgegeben worden sind

Die alleinige Anteilsinhaberin der Gesellschaft "Starplan SICAV", erklärt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen. Sie übernimmt die Funktion des Liquidators.

Sie hat Kenntnis von der Satzung der Gesellschaft und ist genauestens über die finanzielle Lage der Gesellschaft informiert.

Den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Wirtschaftsprüfer wird Entlastung für die Ausübung ihres Mandats erteilt.

In ihrer Eigenschaft als alleinige Anteilsinhaberin erklärt die DZ BANK International S.A. alle Aktiva der Gesellschaft zu übernehmen und alle Passiva zu regeln; die Passiva müssen abgeschlossen oder gedeckt sein vor der Übertragung der Aktiva an die alleinige Anteilsinhaberin.

Auf Grund dieser Fakten erklärt der Notar die Gesellschaft als aufgelöst.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab heute am Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft in L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison hinterlegt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Strassen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienene, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. AUGSDÖRFER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49177. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 24. November 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009149771/43.

(090181663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

FIRST LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 123.453.

—
Je soussignée Isabelle Claude, par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mon mandat de gérant de la société FIRST LUXCO 2 S.A.R.L., RCS B 123.453, avec effet immédiat.

Isabelle CLAUDE

Gérant

Référence de publication: 2009149820/11.

(090181646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pacific Road Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.143.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 9 novembre 2009

En date du 9 novembre 2009, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Paul Lefering de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- d'accepter la nomination de:

* Mademoiselle Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Pour extrait analytique conforme

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2009149815/19.

(090181194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Greenwill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 66.874.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2009

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 21 octobre 2009 que:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de Monsieur George, Thomas BARNES de son mandat d'administrateur avec effet rétroactif au 14 octobre 2009.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer, rétroactivement à compter du 14 octobre 2009, en tant qu'administrateur, Monsieur Ryan Daniel DEKKER, né le 28 juin 1977 à Pietermaritzburg (Afrique du Sud), demeurant à Haut Terrain, Vale Road, St Sampson, Guernesey GY2 4DH, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Le mandat de ce dernier prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009149830/22.

(090181468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Threadneedle (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.216.

—
Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *THREADNEEDLE (Lux) SICAV*
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009149886/13.

(090181356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

AEIF LH Sub 08 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 145.003.

Le 16 septembre 2009, lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue en présence de Maître Paul Decker, Notaire à Luxembourg, le Gérant unique de la Société a décidé de modifier sa dénomination "BBEIF Luxembourg Holdings S.à r.l." de sorte que le Gérant unique de la Société a désormais la dénomination "AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l."

En conséquence, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l.", Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009149887/15.

(090181615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Magimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwée.

R.C.S. Luxembourg B 132.310.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 30 juin 2009

L'Assemblée élit commissaire pour un an:

- La société DMS & ASSOCIES, s.à.r.l., ayant son siège social à L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

Pour extrait conforme
Jacquot SCHWERTZER
Administrateur

Référence de publication: 2009149891/13.

(090181258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

AEIF LH Sub 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 147.097.

Le 16 septembre 2009, lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue en présence de Maître Paul Decker, Notaire à Luxembourg, le Gérant unique de la Société a décidé de modifier sa dénomination "BBEIF Luxembourg Holdings S.à r.l." de sorte que le Gérant unique de la Société a désormais la dénomination "AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l."

En conséquence, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l.", Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009149884/15.

(090181618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

RREEF Pan-European Infrastructure Co-Investment Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 130.684.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2009149893/11.

(090181410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Crescent Euro Self Storage Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.753.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 23 novembre 2009 que les personnes suivantes ont été réélues membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- Olivier Dorier, administrateur de sociétés, 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, gérant A;
- Henry A. Thompson, avocat, 2nd Floor, 15 Sloane Square, UK-London SW1W 8ER, United Kingdom, gérant B;
- Mohammed Chowdhury, banquier, Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain, gérant B;
- Emira Socorro, économiste, 2nd Floor, 15 Sloane Square, London SW1W 8ER United Kingdom, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 23 novembre 2009.

Pour la Société
Signature
Un Gérant

Référence de publication: 2009149894/20.

(090181239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

ValueInvest Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.793.

—
Extrait du Compte rendu n° 42 de la réunion du Conseil d'administration

Participants: Jan Gerhardt, Carsten Stenulm, Per Munch, Allan Nørholm, Jesper Alsing, Jens Hansen

Date: 23 avril 2009 de 11.00 heures à 13.00 heures

Lieu: ValueInvest Asset Management S.A.

134, route d'Arlon

L-8008 Strassen

La réunion du Conseil d'Administration n° 42 s'est tenue avec l'agenda suivant:

1. Démission d'un directeur membre du Conseil d'Administration
2. Nomination d'un directeur membre du Conseil d'Administration

Les points de l'agenda ont été conclus comme suit:

Point 1: Démission d'un directeur membre du Conseil d'Administration

Les actionnaires élus au Conseil d'Administration de ValueInvest Asset Management S.A. ont accepté unanimement la démission du directeur membre du Conseil d'Administration M. Allan Nørholm avec effet immédiat.

Point 2: Nomination d'un directeur membre du Conseil d'Administration

Les actionnaires élus au Conseil d'Administration de ValueInvest Asset Management S.A. ont convenu à l'unanimité de nommer avec effet immédiat:

- M. Michael Andersen, résidant à DK-6200 Aabenraa au Karpedam 18,
en tant que directeur membre du Conseil d'Administration tel que prévu par les statuts coordonnés de la société,
pour une durée maximale de six ans.

Strassen, le 23 avril 2009.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009149890/28.

(090181426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Magimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwée.

R.C.S. Luxembourg B 132.310.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 30 juin 2008

L'Assemblée élit commissaire pour un an:

- La société DMS & ASSOCIES, s.à.r.l., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

Pour extrait conforme
Jacquot SCHWERTZER
Administrateur

Référence de publication: 2009149892/13.

(090181256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

EOI Sykes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 27.214.080,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.583.

—
- Le mandat de réviseur d'entreprise de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS, ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2004 n'a pas été renouvelé.

Fait le 12 novembre 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour EOI SYKES S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009149895/15.

(090181217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Resitec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 58.366.

—
Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149898/10.

(090181463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Rockwell Collins International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 96.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.840.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique le 20 novembre 2009

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 20 novembre 2009:

- que Monsieur David S. Rokos, né le 1^{er} août 1969 à Melrose Park, Illinois (U.S.A.), ayant son adresse professionnelle au 400 Collins Road NE, M/S 124-318, Cedar Rapids, Iowa 52498-0001 (U.S.A.), a démissionné de sa fonction de gérant A de la société en date du 20 novembre 2009;

- que Monsieur Philippe Loustric, né le 30 mars 1965 à Diego-Suarez (Madagascar) et ayant son adresse professionnelle au 6, avenue Didier Daurat, F-31701 Blagnac, France, est nommé en tant que nouveau gérant A de la société, à compter du 20 novembre 2009 et pour une durée illimitée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Pour *ROCKWELL COLLINS INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l.*

S G G S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009149899/22.

(090181201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

RREEF Pan-European Infrastructure Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.671.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009149897/11.

(090181406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Verrinvest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.891.

- Il est pris acte de la modification de l'adresse d'un Administrateur comme suit:

* Monsieur Enrico BONATTI, employé privé, demeurant professionnellement au 93, Via Monte Rosa, I-20149 Milano, Italie.

Fait à Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour *VERRINVEST LUXEMBOURG S.A.*

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009149896/15.

(090181213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

United Partners of Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 84.926.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2009149904/10.

(090181749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Thermotransport Luxembourg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 30.023.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009149906/9.

(090181544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.
